

21 juin 2022

# Communiqué

# BIHOREL

## Évacuation du Cirque Seneca > la Ville obtient gain de cause

Face à l'installation sauvage du Cirque Seneca sur le site de l'Hippodrome des 3 Pipes, Monsieur le Maire avait enclenché une procédure d'urgence auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

Par jugement rendu le 15 juin, le Tribunal a ordonné l'évacuation sans délai du Cirque et autorisé la Ville à recourir à la force publique à défaut de la libération spontanée des lieux.

Ce jugement a été signifié au gérant du Cirque par la Police Municipale. Ce mardi 21 juin, le Cirque est démonté et ses membres sont sur le départ.

La Municipalité de Bihorel n'est pas hostile, loin s'en faut, aux métiers du Cirque mais elle a souhaité montrer sa détermination à faire respecter le droit. Elle réaffirme que la Ville, très urbanisée, ne compte pas de site approprié et sécurisé pour accueillir ce type de manifestation. Elle n'hésitera pas à agir de la même façon en cas de nouvelle installation illicite.



### Contacts Presse

Jean-Baptiste Leclerc  
Directeur Général des Services  
[jeanbaptiste.leclerc@ville-bihorel.fr](mailto:jeanbaptiste.leclerc@ville-bihorel.fr)

Thibault Vigor  
Directeur Juridique  
[thibault.vigor@ville-bihorel.fr](mailto:thibault.vigor@ville-bihorel.fr)

02 35 59 56 30/31

